

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE GUIMPS**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures trente  
en exercice : 11 Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session  
présents : 10 ordinaire à la mairie de Guimps, sous la présidence de :  
Procuration : 0 Madame BAUDOUIN Line, Maire.  
votants : 10  
Date de convocation :  
11/03/2024

Présents 10 : MM. BAUDOUIN Line, BEZIER Marc, M. BOIZUMEAU Jérémy, BUREAU Jean-Luc, BARATANGE David, COULLAUD Sylvie, GOIMIER Dominique, JODOR Pascal, PIGEAUD Annick, VASSELIN Yannick.

Absente-excusee 1 : Mme ZAPIRAIN Anaïs

Mme PIGEAUD Annick a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ET LE CONTROLE ANNUEL DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE**

Madame le Maire explique à son conseil, qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de la passation des marchés, il est proposé de créer un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie, conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Madame le Maire complète ses propos en indiquant qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur du groupement et de signer avec lui une convention constitutive.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint à la présente délibération.

Ce groupement serait établi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 3 ans (2025-2027).

Madame le Maire propose que ce coordonnateur soit la Communauté de Communes des 4B, qui sera ainsi chargée d'organiser la procédure de passation du ou des marchés.

Il est précisé toutefois qu'après passation du marché, la commune sera seule responsable de sa notification qui devrait intervenir avant le 31 décembre 2024, et de son exécution (suivi, avenants, prolongations de délai dans la limite de la durée du groupement, etc...).

Madame le Maire termine son exposé en indiquant que le conseil sera de nouveau amené à se prononcer après la commission d'appel d'offres pour autoriser la signature du (ou des) marché(s).

**Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité-la majorité :**

- Accepte la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie ;

- Nomme la Communauté de Communes des 4B coordonnateur du groupement ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Pour copie conforme au registre où sont les signatures.

Le Maire, Line BAUDOUIN